
Séance du jeudi 24 octobre 2024

Membres en exercice :
15

Date de la convocation: 18/10/2024

Présents : 11

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-quatre octobre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Béatrice BORT, en salle du Conseil Municipal

Votants: 15

Présents : Martial BESSIEUX, Béatrice BORT, Guy BOURDON, Anick COMBE, Dominique COMBE, Edith ESCOURROU, Virginie FONGARO, Michel LOPEZ, Christine MOREL, Alda PENELA, Claude SANTORO

Secrétaire de séance:
Dominique COMBE

Représentés: Anthony LOPEZ, Alexandre PACHOUTINSKY, Sylvain RIVIER, Chantal ROLLAND

Excusés:

Absents:

Objet: Demande de complément du fond de concours CCRLCM - DE_2024_955

Madame le maire rappelle aux conseillers municipaux la volonté de la communauté de communes de la région lézignanaise, Corbières et Minervois de soutenir au mieux les communes en leur permettant de déposer une seconde demande de financement via le fond de concours afin de consommer la totalité de l'enveloppe de 50 000€.

Pour rappel, la CCRLCM soutient le projet de rénovation de l'école communale à hauteur de 41 853.54 €. Il reste donc 8 146.46€ à mobiliser.

Le conseil municipal souhaite continuer le développement de son attractivité et de la qualité de son cadre de vie. Le "mieux vivre ensemble" étant un objectif majeur du mandat, il nous paraît important de mettre à la disposition des administrés des espaces de rencontre où chacun peut avoir sa place. Des lieux de vie, de culture, de sport. Nous avons fait le choix de répondre aux attentes de la jeunesse hompsoise en installant un city stade. Ce choix s'est révélé le bon : cet équipement connaît un franc succès, dépassant les objectifs de fréquentation et de public ciblé.

Nous souhaitons désormais étendre l'offre d'activité physique en installant des agrès de fitness, en rénovant le revêtement autour du city stade pour permettre d'autres activités et en faisant démolir une construction béton sur l'esplanade pour disposer d'un nouvel espace à aménager.

Ces aménagements nous permettront de développer l'attractivité du village en proposant une offre complémentaire d'activité physique à destination d'un public multi-générationnel.

Synthèse des dépenses prévisionnelles :

POSTE	PRESTATAIRE	N° DEVIS	MONTANT HT	MONTANT TTC
Démolition scène	Ancely TP	D-2024-0066	6 500 €	7 800 €
Rénovation revêtement	Syndicat intercommunal de cylindrage	40/2024	17 452.05 €	Non assujetti
Agrès fitness	O3 Consulting	D2024-0862	6 241 €	7 489.20 €

TOTAL	30 193.05 €	32 741.25 €
--------------	--------------------	--------------------

Ayant ouï l'exposé, après délibération, le conseil municipal à l'unanimité :

- **APPROUVE** le montant des devis de l'opération pour un montant de **30 193.05 € HT**
- **AUTORISE** Madame le maire à signer tous les documents nécessaire à cette opération
- **DIT** que les crédits sont ouverts à l'exercice 2024 au budget de la commune,
- **SOLLICITE** de la CCRLCM une subvention d'un montant de **8 146.46 €**
- **AUTORISE** Madame le maire à solliciter les meilleurs financements selon le plan de financement prévisionnel ci-dessous :

Montant total du projet HT	30 193.05 € HT	%
Fonds de concours CCRLCM	8 146.46 €	26.98 %
Autofinancement	22 046.59 €	73.02 %

Pour: 15 Contre: 0 Abstention: 0

Ainsi fait et délibéré,

Madame le maire, **Béatrice BORT**

